

# Faire un legs

*Un avenir en héritage*

**Notre histoire est née d'un acte de transmission.**

La Fondation Solacroup-Hébert est née en 1970 du legs de Marie-Thérèse Solacroup. Elle agit pour offrir un avenir digne à celles et ceux que la vie a fragilisés : enfants, femmes, familles en difficulté.



*« Un legs à votre image, pour agir ensemble et aider enfants, jeunes et adultes à se reconstruire et retrouver confiance. »*

## 5 raisons de choisir la Fondation Solacroup-Hébert

### **Un legs, plusieurs causes qui vous tiennent à cœur**

En un seul geste, soutenez l'une ou plusieurs des quatre causes qui nous animent : le handicap invisible, la lutte contre les violences faites aux femmes, la protection de l'enfance, et la préservation de l'environnement.

### **Un engagement fidèle à vos volontés**

Forte de 55 ans d'expérience, la Fondation porte avec rigueur la volonté de Marie-Thérèse Solacroup, garantissant le respect de vos choix et intentions.

### **Une gestion transparente et efficace**

Nous nous engageons à ce que chaque geste de votre générosité soit utilisé le plus efficacement possible.

### **Un cadre sécurisé**

Reconnue d'utilité publique, la Fondation vous exonère de droits de succession.

### **Une écoute attentive et confidentielle**

Nous sommes là pour répondre à vos questions, sans engagement et dans le plus strict respect de votre confidentialité.

*Parce qu'un toit, une écoute,  
un accompagnement peuvent  
transformer une vie.  
Et si vous faisiez, vous aussi,  
ce choix d'humanité ?*



## Le legs, comment ça fonctionne ?

### Qu'est-ce qu'un legs ?

Le legs est une disposition inscrite dans un testament, qui vous permet de transmettre, après votre décès, tout ou partie de vos biens à une personne ou une structure de votre choix. **Le testament reste confidentiel et peut être modifié à tout moment. Vous gardez la pleine maîtrise de vos biens jusqu'à votre dernier jour.**

### Quels biens pouvez-vous transmettre ?

Un bien immobilier  
Une somme d'argent  
Un compte bancaire  
Une œuvre d'art, un meuble,  
un bijou...

### Quel type de legs ?

La totalité de vos biens  
(legs universel)  
Une partie de votre patrimoine  
(legs à titre universel)  
Un bien précis (legs particulier)

### Et si j'ai des enfants ou des héritiers ?

Vous pouvez parfaitement faire un legs à la Fondation tout en respectant les droits de vos héritiers réservataires. **Nous pouvons vous aider à y voir clair, sans engagement.**

## Reconnaissance

*« Sans ce legs fondateur de Marie-Thérèse Solacroup, rien n'aurait été possible. Depuis 55 ans, il a permis d'accompagner des milliers d'enfants, de jeunes et de familles. Aujourd'hui, avec nous, vous pouvez poursuivre cette chaîne de générosité. »*

**Guillaume Dufresne**, Président de la Fondation Solacroup-Hébert

**Contactez-nous pour en parler, en toute confidentialité.**

#### **Virginie Leclerc**

Chargée de développement et relations extérieures  
v.leclerc@fondation-solacroup-hebert.com  
06 33 56 93 70

#### **Catherine Leguay**

Directrice de la Fondation  
c.leguay@fondation-solacroup-hebert.com  
07 86 50 47 04

4, Avenue du Château Hébert, 35800 Dinard  
fondation-solacroup-hebert.com